
*Direction du personnel, des services
et de la modernisation*

Rectificatif à l'arrêté du 14 novembre 2003 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement

NOR : *EQU0410296Z*

Dans le *Bulletin officiel* n° 2004-16 du 10 septembre 2004 :

Page 58, dernier visa :

Au lieu de : « Vu l'avis du comité technique paritaire spécial de la Direction générale de l'urbanisme, l'habitat et de la construction en date du 14 octobre 2003, »

Lire : « Vu l'avis du comité technique paritaire spécial de la Direction générale de l'urbanisme, l'habitat et de la construction en date du 14 octobre 2003, »